



Groupe SATEC

Guide du constat amiable

SATEC
— COURTIER EN ASSURANCES

in  
www.satecassur.com

Guide du constat amiable

1. En cas d'accident imputant un véhicule tiers

Que vous pensiez être responsable ou non, concentrez toute votre attention sur la rédaction du constat amiable.

→ **Relisez les conseils et définitions qui figurent sur le guide** et sur les différents feuillets du constat.

→ **Réalisez ensuite le croquis le plus précisément possible.**

S'il y a désaccord avec le conducteur adverse

- établissez néanmoins le constat,
- ne recherchez pas le compromis,
- formulez avec précision les points de désaccord, au recto et au verso du constat amiable,
- identifiez les éventuels témoins et indiquez leurs coordonnées dans la partie "5" au recto du constat,
- écrivez de manière lisible.

Important :

- **utilisez un seul constat** pour deux véhicules,
- en cas d'accident en chaîne, **précisez si votre véhicule s'est trouvé projeté sur un autre**,
- rédigez le constat **avec un stylo à bille**,
- **signez le constat après que celui-ci soit complètement rempli** et avant séparation des feuillets,
- après les signatures, **ne modifiez pas le recto mais complétez le verso**,
- envoyez le constat au plus tard **dans les 5 jours qui suivent l'accident**.

2. Notre conseil pour vos petits dégâts

Vous n'êtes pas responsable et votre véhicule n'a subi qu'un choc léger sans dommage apparent... **Faites néanmoins une déclaration, nous ferons expertiser votre automobile et pourrons vous indemniser !** Les dégâts sont souvent plus importants qu'il n'y paraît et en cas de nouveau sinistre, l'expert devrait déduire les dommages antérieurs, qui resteraient alors à votre charge. **Même légères, vos blessures doivent également être déclarées pour que nous puissions faire valoir vos droits.**

3. Lexique

Ces définitions vous éviteront des erreurs fâcheuses sur le sens à donner aux mots.

- **Véhicule arrêté.** Le véhicule est immobilisé dans le cours de la circulation (ex : embouteillage).
- **Véhicule à l'arrêt.** Le véhicule s'immobilise un court instant avec son conducteur au volant ou à proximité.
- **Véhicule en stationnement.** Immobilisation du véhicule sur une aire de stationnement.
- **File de véhicules.** Succession de véhicules (deux ou plus) placés l'un derrière l'autre : sont considérés dans la même file les véhicules se trouvant même partiellement dans le prolongement l'un de l'autre.
- **Changement de file.** Manœuvre par laquelle un véhicule quitte sa file pour prendre une autre file. Est assimilé à un changement de file, tout écart d'un véhicule perturbant la circulation de l'autre véhicule.
- **Axe médian.** La ligne continue ou discontinue ; le milieu de la chaussée ou de la partie de la chaussée laissée disponible par une file de véhicules en stationnement ou des travaux lorsqu'il n'y a pas de ligne continue.
- **Lieu non ouvert à la circulation publique :** lieu devant lequel est apposé un panneau interdisant la circulation à tous véhicules, OU accès à une propriété privée,
- lorsqu'il dessert exclusivement cette propriété et ne fait pas partie de la voirie communale, départementale ou nationale, OU lieu interdit, soit par une chaîne, soit par une barrière quelconque.
- **Chemin de terre.** Toute chaussée réunissant à la fois les trois conditions ci-après : ne pas être pré signalée par un panneau réglementaire, ne comporter aucun revêtement (par empierrement, pavage, goudronnage, bitumage), ne pas faire partie de la voirie communale.
- **Chaussée.** Partie de la route normalement utilisée pour la circulation des véhicules.
- **Partie arrière du véhicule.** Partie du véhicule située derrière les roues arrière du véhicule.
- **Certificat médical descriptif.** C'est le certificat médical initial décrivant les blessures et éventuellement la durée prévisible d'Incapacité Totale de Travail (ITT) délivré par un service des urgences ou un médecin traitant lors de la première consultation à la suite de l'accident.

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE

Témoins : indiquer leurs noms et adresses

1. Date de l'accident : Heure : Localisation : Lieu : (Statut) même léger(s) : non oui

2. Dégâts matériels à des véhicules autres que A et B : objets autres que des véhicules : non oui

3. Témoins : noms, adresses et tél.

VÉHICULE A : 1. Premier d'assurance/assuré (voir attestation d'assurance) : NOM : Prénoms : Adresse : Code postal : Pays : Tél. ou e-mail :

VÉHICULE B : 1. Premier d'assurance/assuré (voir attestation d'assurance) : NOM : Prénoms : Adresse : Code postal : Pays : Tél. ou e-mail :

2. Véhicule A : Marque, type : N° d'immatriculation : Pays d'immatriculation

2. Véhicule B : Marque, type : N° d'immatriculation : Pays d'immatriculation

3. Société d'assurance (voir attestation d'assurance) : NOM : N° de contrat : N° de carte verte : Attestation d'assurance ou carte verte valable du : au : Agence (ou bureau, ou courtier) : NOM : Adresse : Pays : Tél. ou e-mail : Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat ? non oui

4. Conducteur (voir permis de conduire) : NOM : Prénom : Date de naissance : Adresse : Pays : Tél. ou e-mail : Permis de conduire n° : Catégorie (A, B, ...) : Permis valable jusqu'à :

12. CIRCONSTANCES : Mettre une croix dans chacune des cases utiles pour préciser le coup de :

A : 1 en stationnement/à l'arrêt ; 2 quittait un stationnement/ouvrait une portière ; 4 sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre ; 5 s'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre ; 6 s'engageait sur une place à sens giratoire ; 7 roulait sur une place à sens giratoire ; 8 **choc d'assurance** (voir attestation d'assurance) ; 10 **stationnement/arrêt** ; 11 **virait à droite** ; 12 **virait à gauche** ; 13 **accusait** ; 14 **empiétait sur une voie réservée à la circulation en sens inverse** ; 15 **n'avait pas observé un signal de priorité ou un feu rouge** ; 16 **indiquer le nombre de voies marquées d'une croix** ; 17 **indiquer le nombre de voies marquées d'une croix**

B : 1 en stationnement/à l'arrêt ; 2 quittait un stationnement/ouvrait une portière ; 4 sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre ; 5 s'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre ; 6 s'engageait sur une place à sens giratoire ; 7 roulait sur une place à sens giratoire ; 8 **choc d'assurance** (voir attestation d'assurance) ; 10 **stationnement/arrêt** ; 11 **virait à droite** ; 12 **virait à gauche** ; 13 **accusait** ; 14 **empiétait sur une voie réservée à la circulation en sens inverse** ; 15 **n'avait pas observé un signal de priorité ou un feu rouge** ; 16 **indiquer le nombre de voies marquées d'une croix** ; 17 **indiquer le nombre de voies marquées d'une croix**

10. Indiquer le point de choc initial au véhicule A par une flèche : **10. Indiquer le point de choc initial au véhicule B par une flèche**

11. Dégâts apparents au véhicule A : **11. Dégâts apparents au véhicule B**

14. Mes observations : **14. Mes observations**

13. Signature des conducteurs : **13. Signature des conducteurs**

CROQUIS : Indiquez sur votre croquis : le nom des rues, la direction des véhicules, la signalisation (feu rouge, au sol...), la provenance des véhicules

Ne pas oublier la date et l'heure

Ne pas oublier de remplir

Vérifier l'exactitude des renseignements inscrits :
 • nom de la compagnie
 • numéro du (ou des) contrat(s) d'assurance
 • numéro du (ou des) véhicule(s) (tracteur/remorque)

Bien indiquer le nom du conducteur ainsi que la date de validité du permis concerné

Indiquer le point de choc initial par une flèche

En l'absence de dégâts apparents, indiquer "sous réserves"

Cette rubrique permet de préciser un point qui vous paraît important ou contester les dires de l'autre conducteur

Témoins : indiquer leurs noms et adresses

Cochez "oui" dès qu'il y a des blessés, mêmes légers. Veuillez à nous indiquer leurs coordonnées au verso du constat amiable. Si vous êtes vous-même blessé, adressez un certificat médical descriptif à votre assureur le plus rapidement possible.

Ne confondez pas stationnement et arrêt (ou arrêté). Rayez une des 2 mentions. En cas d'immobilisation (feu, stop...) indiquez-le dans la case "Observations"

Ne cochez pas cette case si vous avez terminé votre manœuvre et que vous êtes intégré dans la circulation

Si vous cochez cette case, cela signifie que vous avez percuté l'arrière du véhicule qui vous précède

Un simple écart est un changement de file

Ces rubriques indiquent que le conducteur change de direction dans une intersection, ou chaussée latérale, ...

Si vous cochez cette case, cela signifie que vous circuliez à gauche

Ce signal peut être un stop, un feu, une balise, le marquage au sol... Rayez la mention inutile (priorité ou feu rouge)

Indiquer le nombre de croix

Faire un croquis précis en identifiant les véhicules A et B et en indiquant la signalisation

- De 1 à 5 : situation de l'accident
- 12 : description des circonstances de l'accident
- 15 : signatures des conducteurs
- De 6 à 9 : identification des conducteurs, des véhicules et des assureurs
- 13 : croquis de l'accident
- 14 : observations
- De 10 à 11 : indication du choc initial et des dégâts apparents



Libérez-vous du risque !

www.satecassur.com

